

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2025

LUTTER CONTRE LES FERMETURES ABUSIVES DE COMPTES BANCAIRES - (N° 1025)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 48

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 22 de M. de Courson

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ou les opinions syndicales du client. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Rassemblement National vise à inscrire dans la loi l'interdiction pour une banque de refuser l'ouverture d'un compte en banque, ou d'en décider la fermeture, du fait d'opinions syndicales.

En effet, ces dernières années ont donné lieu à des exemples récurrents de fermetures abusives sans motif valable, de comptes bancaires de personnalités ou d'associations exerçant une activité ou ayant des opinions syndicales ou politiques.